



Office of the Superintendent of  
Financial Institutions Canada

Bureau du surintendant des  
institutions financières Canada

Office of the Chief Actuary

Bureau de l'actuaire en chef

# 25<sup>e</sup> rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2009

*Présentation au conseil d'administration de  
l'Office d'investissement du RPC*



OSFI  
BSIF

8 février 2011

Canada 

# Présentation

---

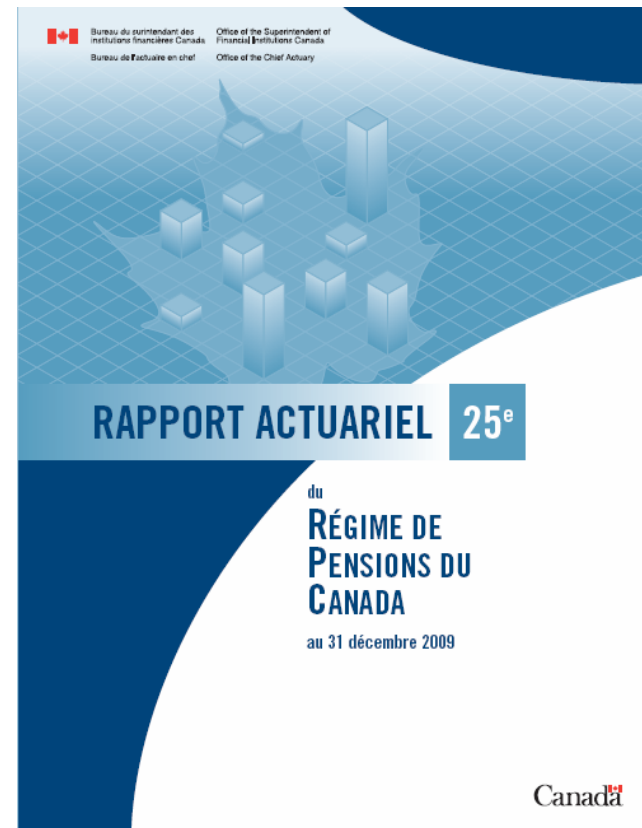
- 25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC
  - But
  - Hypothèses
  - Principales observations
  - Incertitude des résultats
  - Examen par les pairs
- Comparaison avec la dernière analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec
- Réforme des pensions à ce jour



# But du 25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC



- Déposé par le ministre des Finances le 15 novembre 2010.
- Renseigner les cotisants et les bénéficiaires sur la situation financière actuelle et projetée du RPC.
- Calculer le taux minimal de cotisation.
- Le rapport actuariel repose sur des hypothèses basées sur la meilleure estimation sur une longue période (75 ans). Bien que secondaires, les tendances récentes ont également été prises en considération.



# Présentation

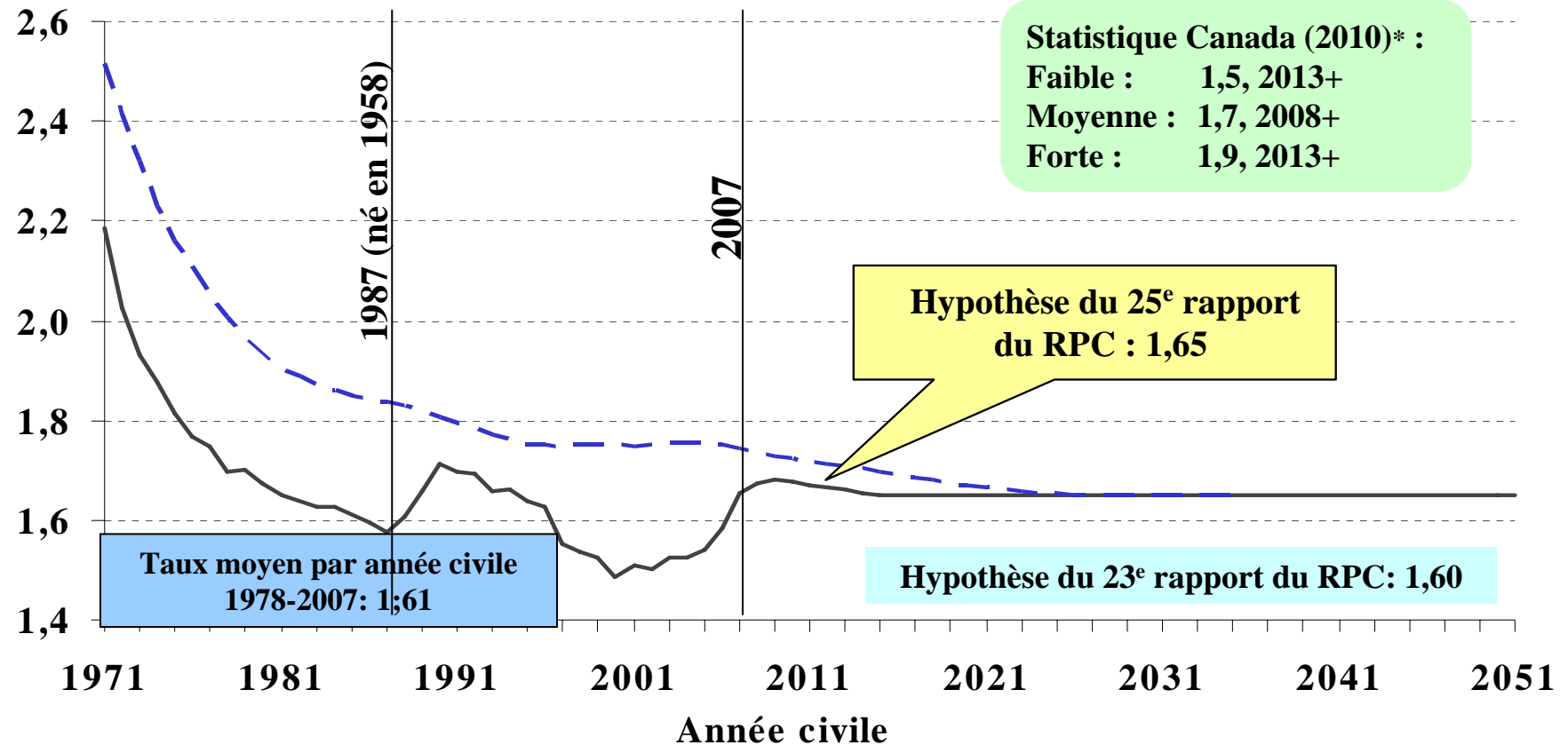
---

- 25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC
  - But
  - **Hypothèses**
  - Principales observations
  - Incertitude des résultats
  - Examen par les pairs
- Comparaison avec la dernière analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec
- Réforme des pensions à ce jour



# Indice de fécondité au Canada

Enfants par femme



— Taux par année civile  
 - - Taux par cohorte - âge moyen de 29 ans en une année donnée



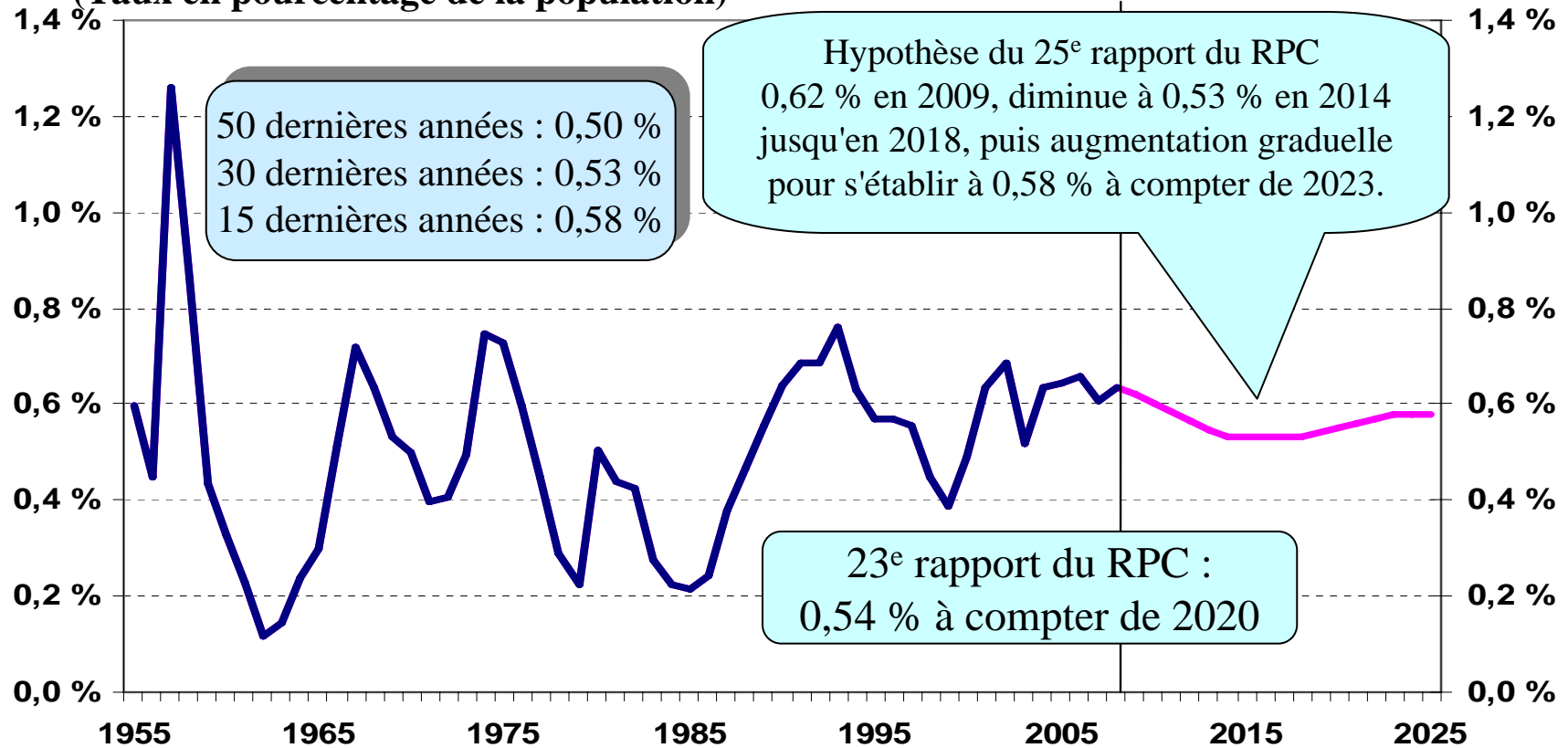
OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary



# Taux de migration nette

(Taux en pourcentage de la population)



OSFI  
BSIF

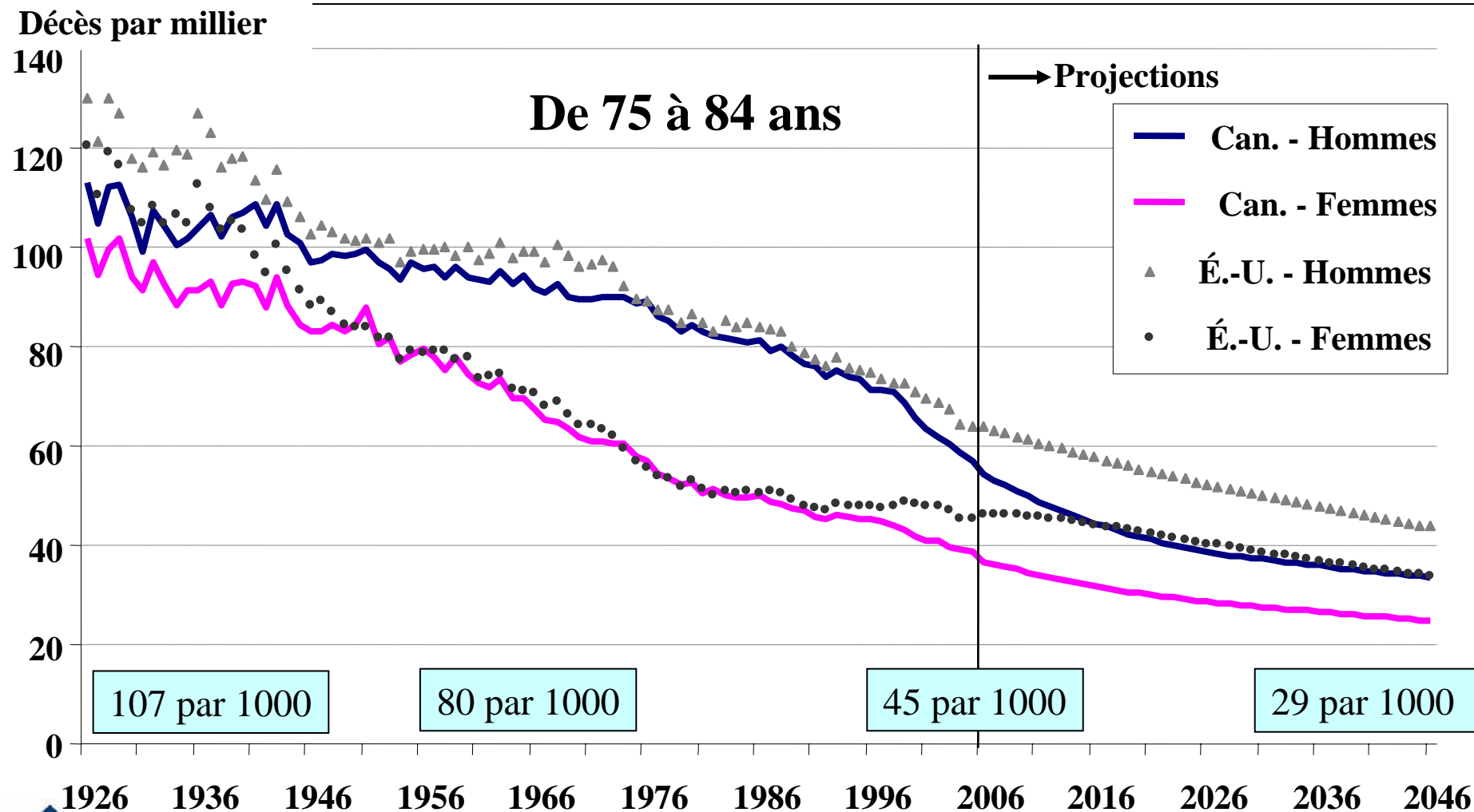
Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

# La contribution à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance a progressivement évolué vers les aînés, et davantage depuis 1985

Facteur de changement (années)	Hommes			Femmes		
	1925-1965	1965-1985	1985-2005	1925-1965	1965-1985	1985-2005
Mortalité des nourrissons (<1)	5,8	1,2	0,2	4,6	1,0	0,2
Mortalité des enfants (1-14)	2,5	0,3	0,2	2,5	0,3	0,1
Mortalité des jeunes adultes (15-44)	2,1	0,6	0,6	3,9	0,4	0,2
Mortalité des adultes plus âgés (45-64)	0,1	1,3	1,5	1,9	0,8	0,7
<b>Mortalité des aînés (65+)</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>	<b><u>2,6</u></b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b><u>1,7</u></b>
Effet multivarié estimé	-0,1	-0,1	-0,2	-0,4	-0,2	-0,1
<b>Variation totale de l'espérance de vie</b>	<b>10,7</b>	<b>4,3</b>	<b>4,8</b>	<b>14,7</b>	<b>4,6</b>	<b>2,8</b>



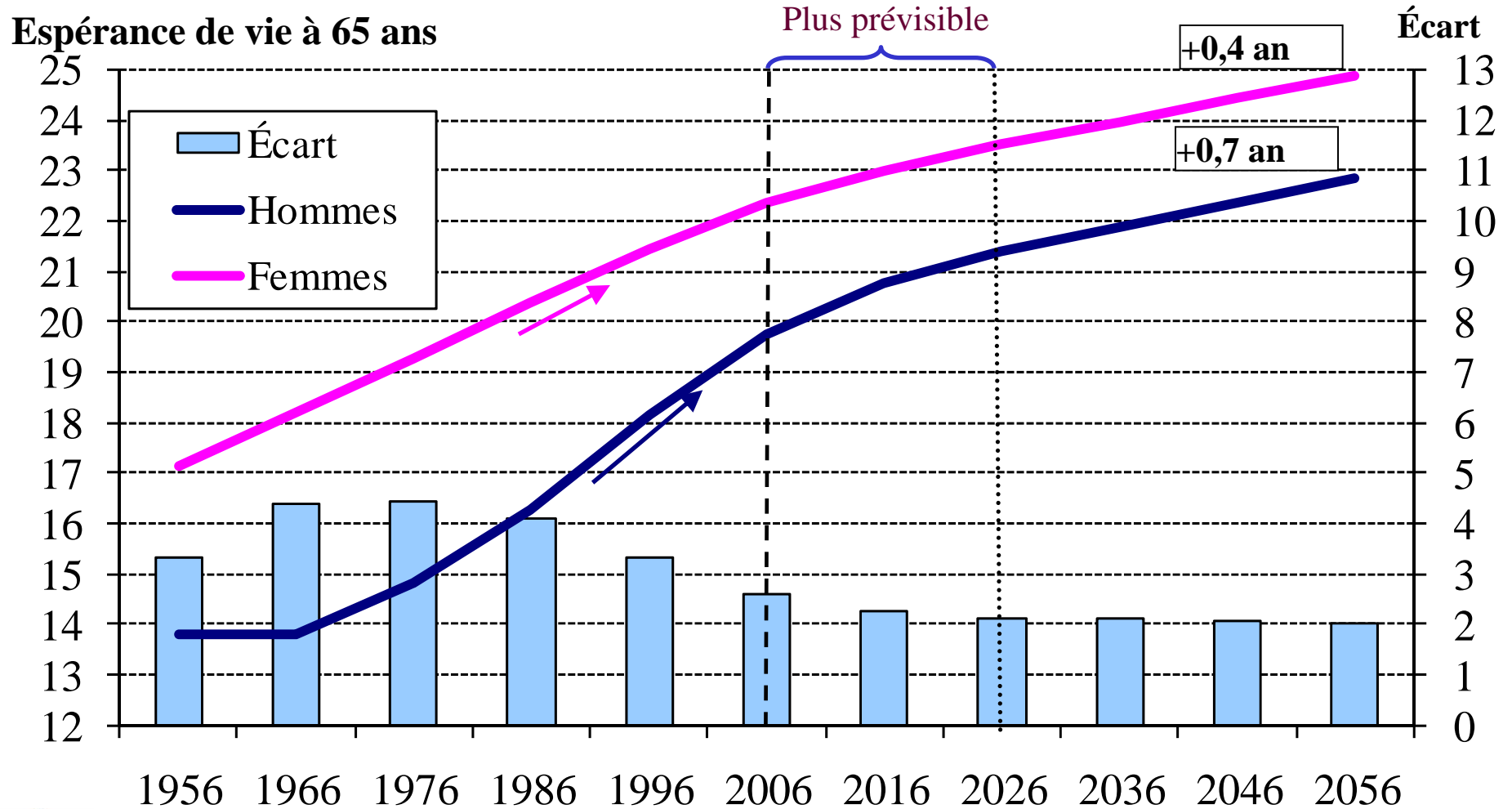
# Les taux de mortalité des aînés ont diminué au cours des 80 dernières années, et davantage pendant les 40 dernières.



Source : Bureau de l'actuaire en chef, 25<sup>e</sup> rapport actuariel sur le RPC et 2009 OASDI Trustees Report.



# Espérance de vie à 65 ans (avec améliorations futures de la mortalité)



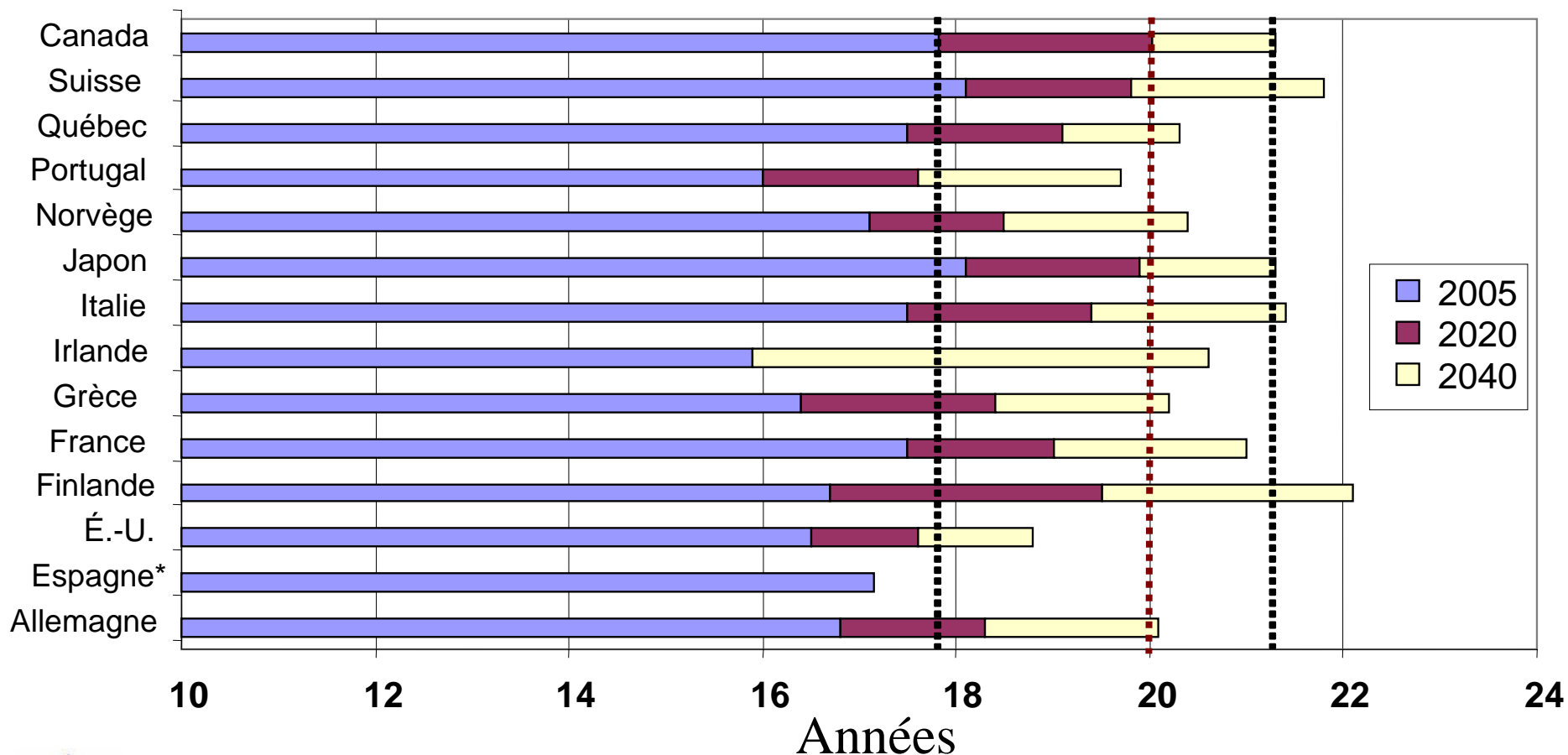
OSFI  
BSIF

*Un plus grand nombre de cotisants devraient atteindre l'âge de la retraite de 65 ans.  
Les bénéficiaires devraient recevoir des prestations pendant une plus longue période.*

Bureau de l'actuaire en chef    Office of the Chief Actuary

# Le Canada se classe au troisième rang et devrait conserver sa position relative au fil du temps

## Espérance de vie à 65 ans — Hommes



Source : Présentations et rapports issus de la 16<sup>e</sup> Conférence internationale des actuaires et statisticiens de la sécurité sociale.

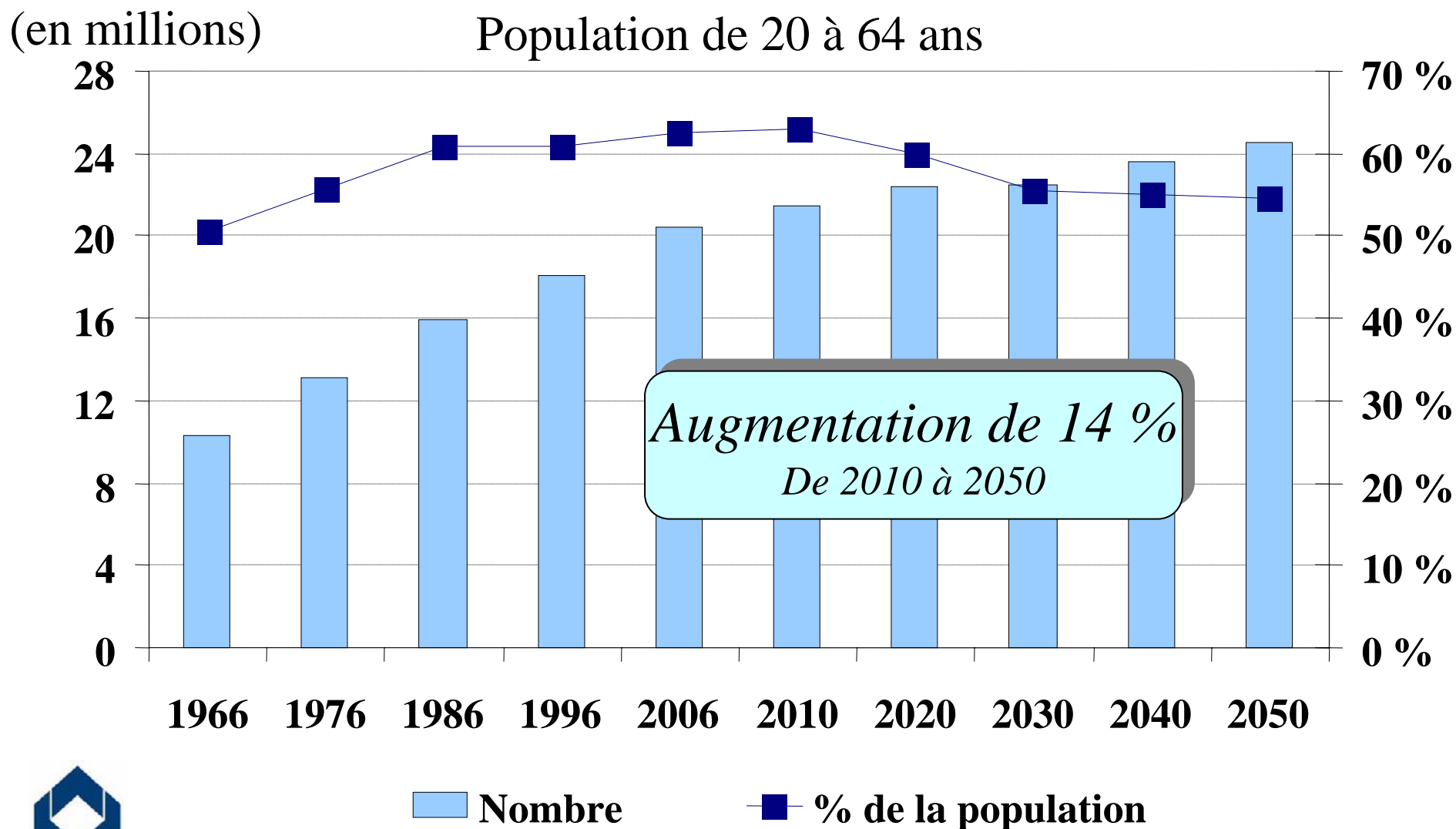
\* Les projections pour l'Espagne ne sont pas disponibles.



OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef    Office of the Chief Actuary

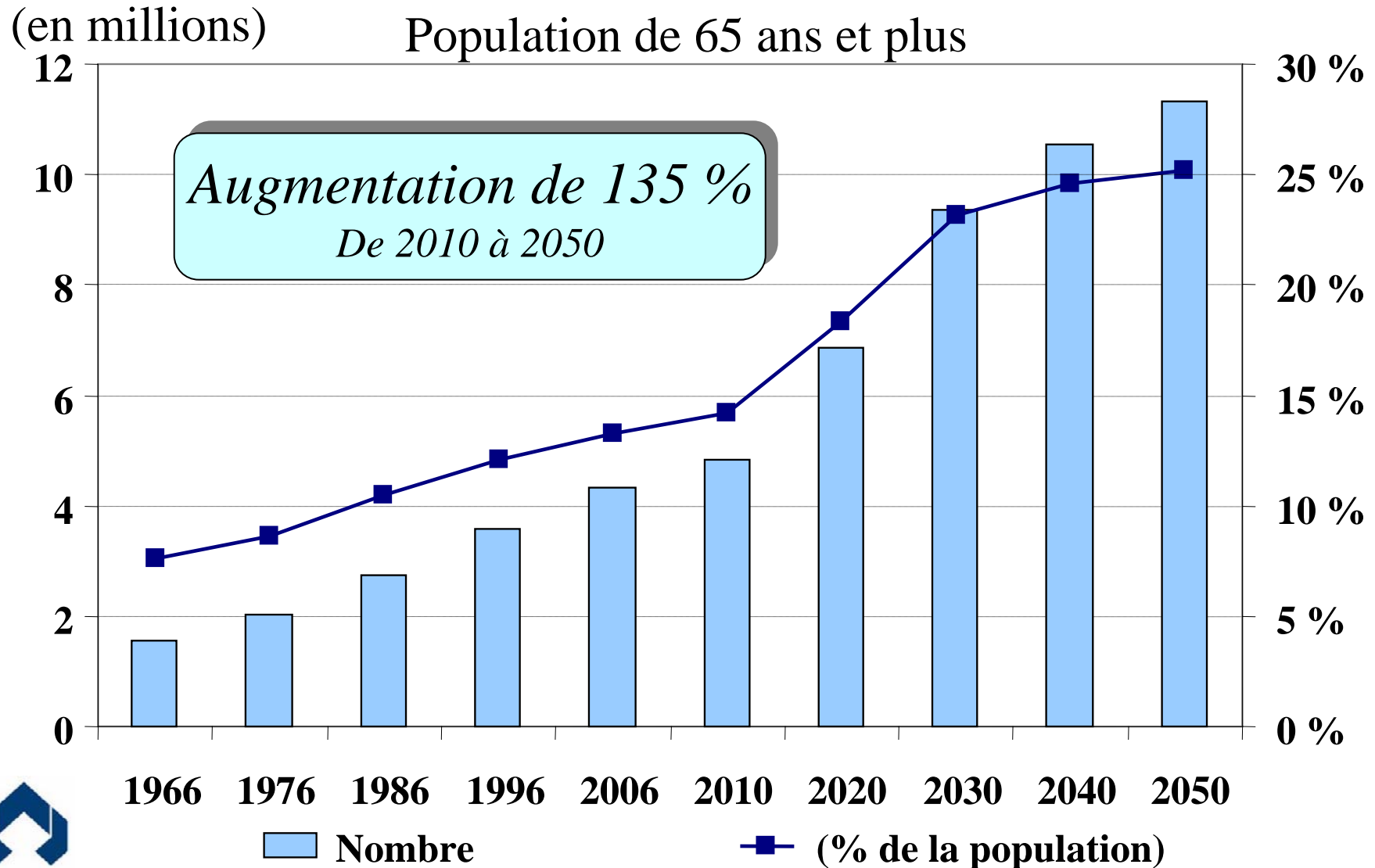
# La population en âge de travailler devrait augmenter légèrement



OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef    Office of the Chief Actuary

# Le nombre d'aînés devrait augmenter de façon importante



OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

# Hypothèses économiques (à l'exclusion des placements)

---

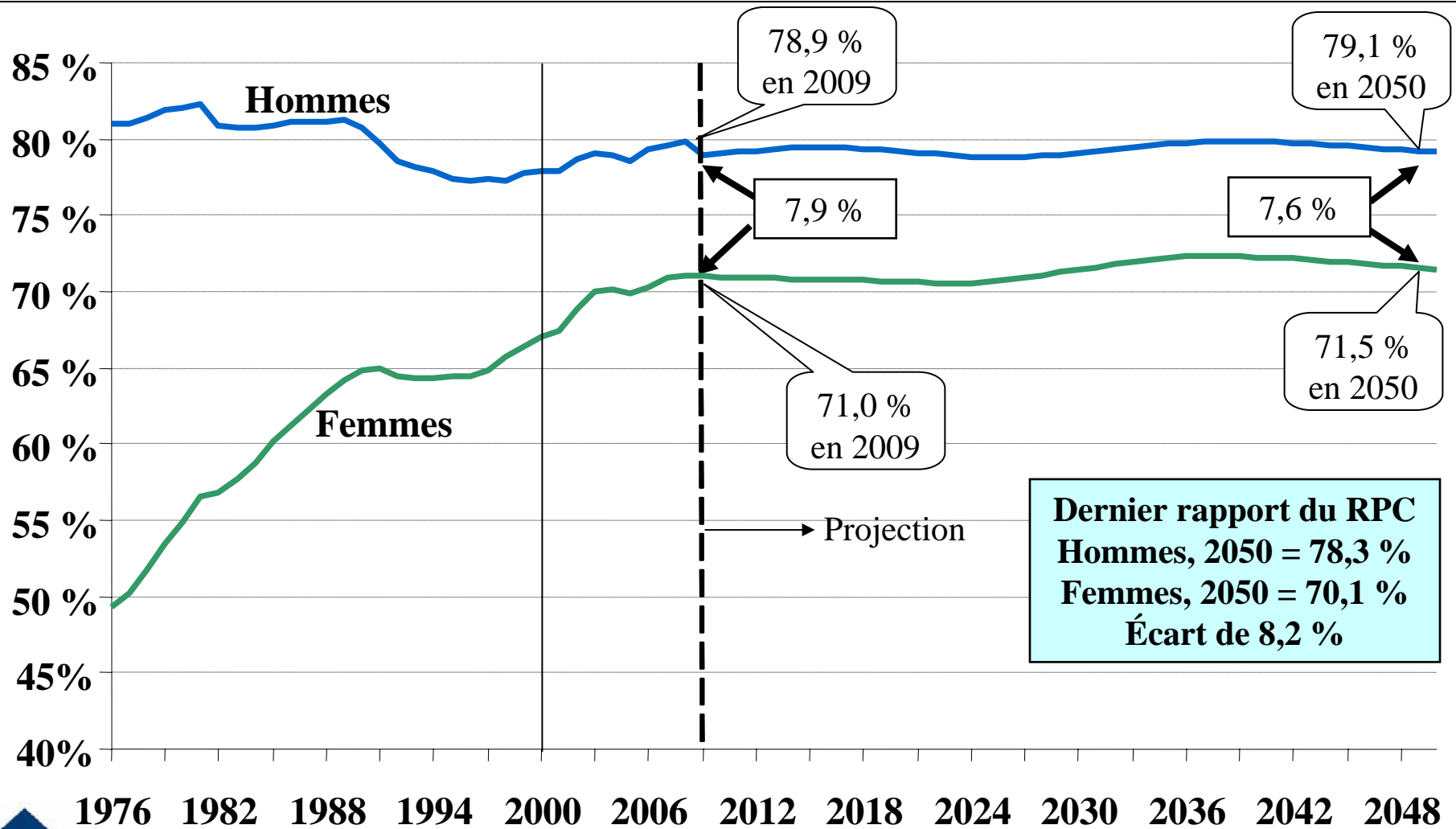
- Taux d'activité
- Augmentation du nombre d'emplois (taux de création d'emplois)
- Taux de chômage
- Taux d'inflation
- Augmentation des gains d'emploi moyens

## Sources :

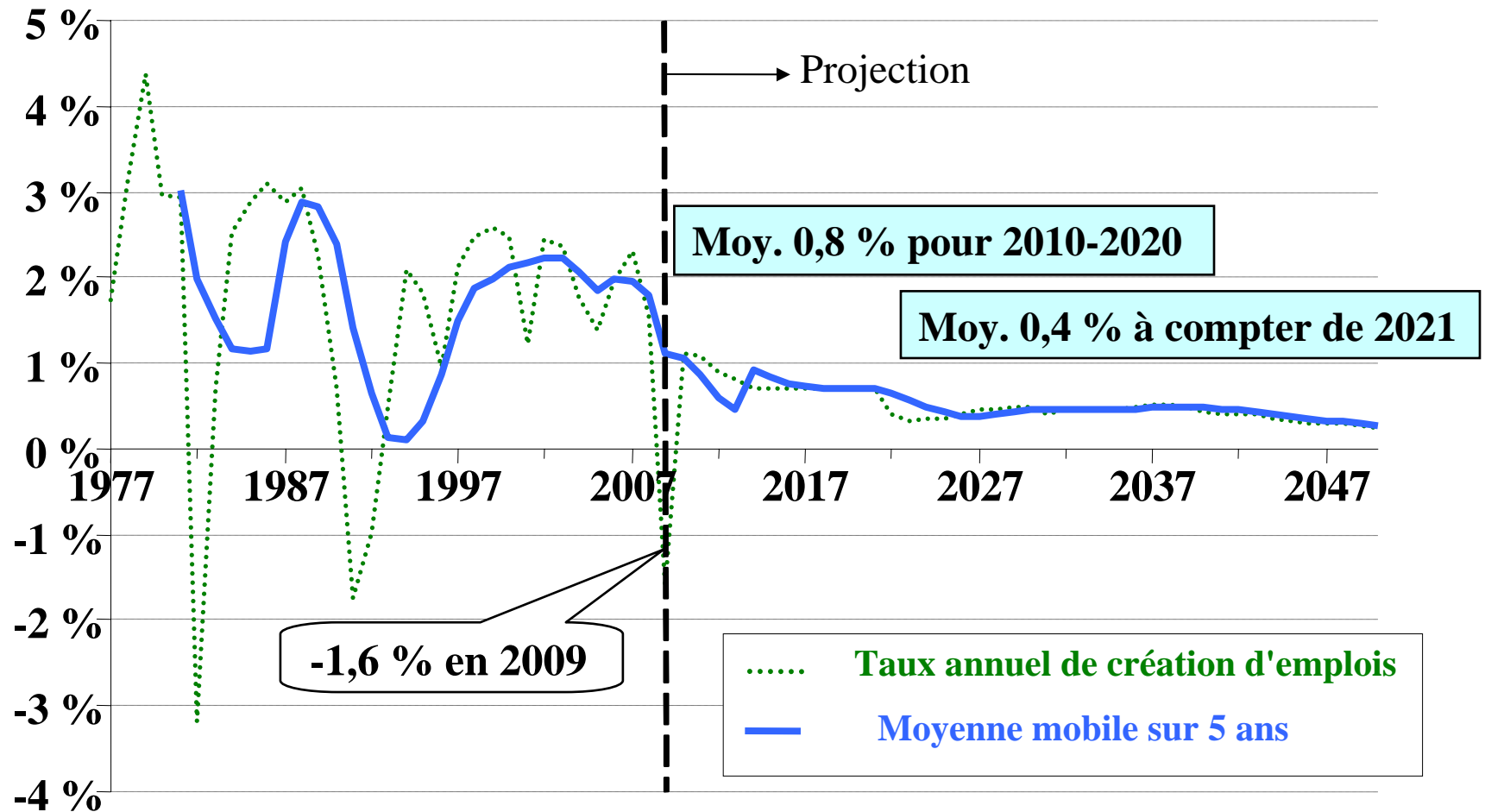
*Tendances passées, valeurs observées les plus récentes, PEAP de l'Université de Toronto, estimations du ministère des Finances, Conference Board, Rapport sur les statistiques économiques canadiennes de l'ICA, enquête de Towers Watson sur les prévisions économiques, présentations et rapports issus de la 16<sup>e</sup> Conférence internationale des actuaires et statisticiens de la sécurité sociale, colloque du RRQ.*



# Taux d'activité au Canada (15-69)



# Taux de création d'emplois (15+, Canada)



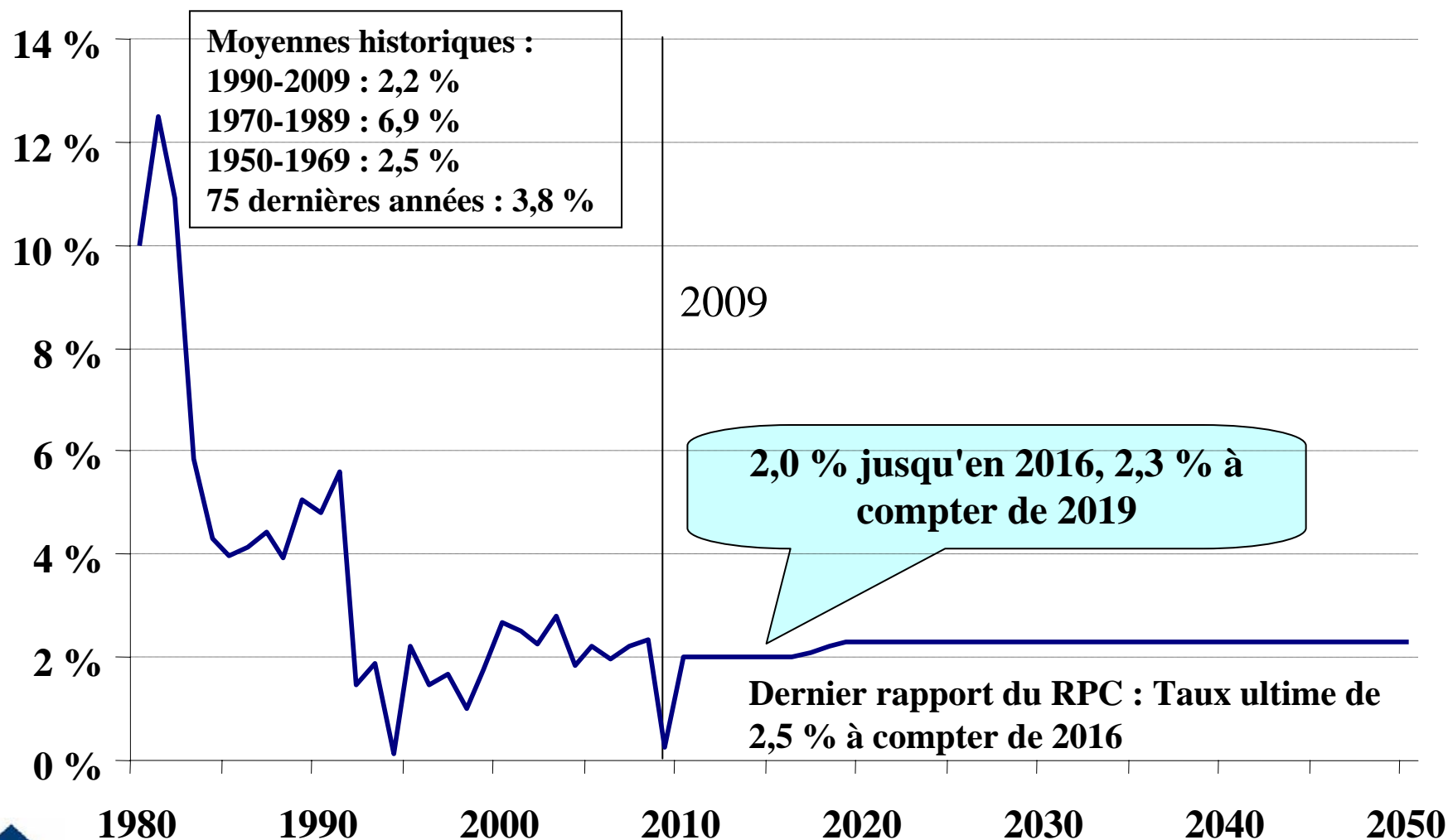
# Comparaison des prévisions sur la population active au Canada, 2025

	Conf. Board	PEAP de l'U. de T.	<b>25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC</b>	Enquête de Towers Watson (médiane 2015-2024)
Taux d'activité	S.o.	64,1 %	<b>63,4 %</b>	S.o.
Augmentation de la population active	0,5 %	0,6 %	<b>0,4 %</b>	S.o.
Taux de création d'emplois	0,5 %	0,6 %	<b>0,4 %</b>	S.o.
Taux de chômage	5,4 %	6,0 %	<b>6,1 %</b>	7,0 % (BAC moyenne de 6,9 % 2015-2024)

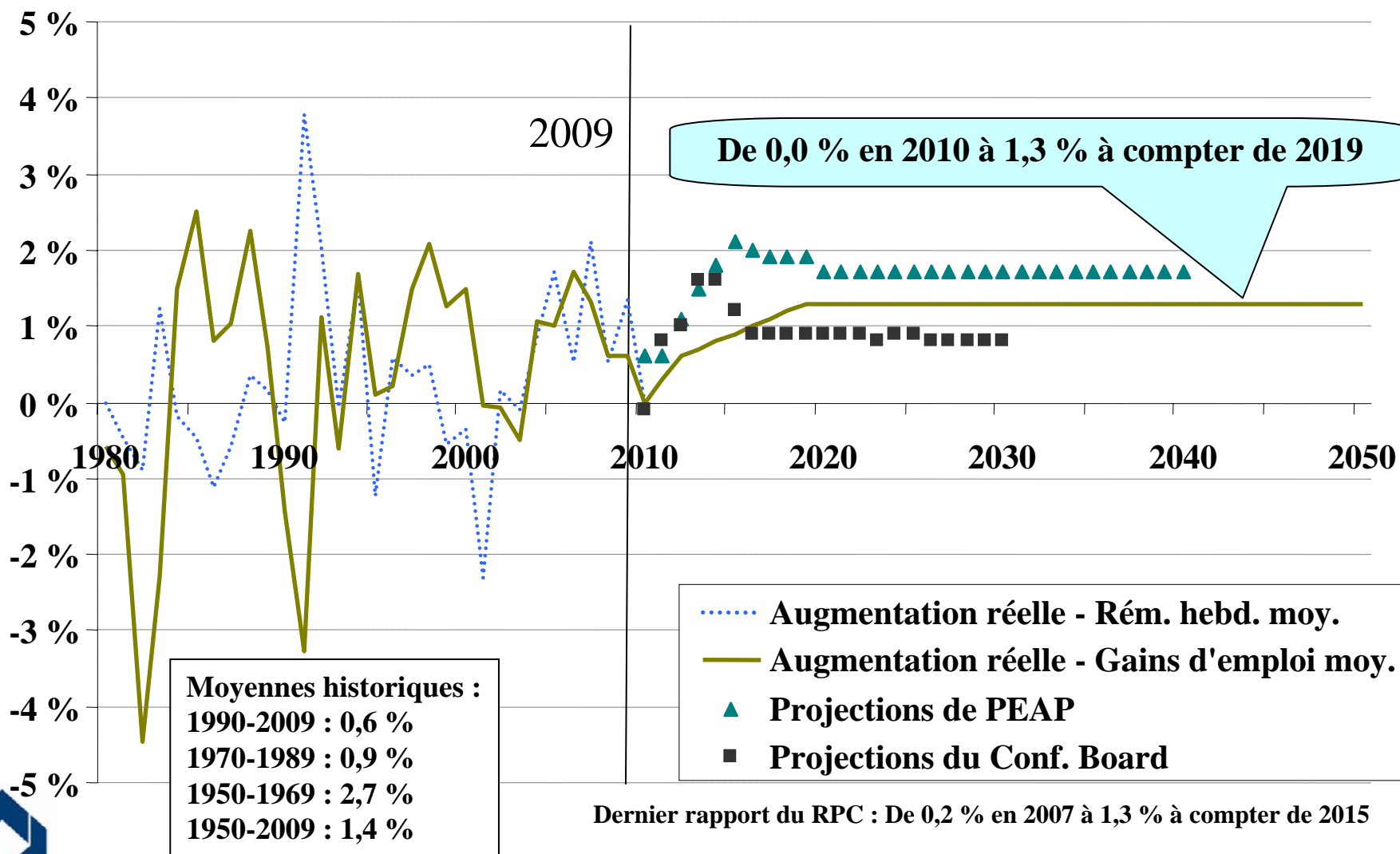




# Augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation



# Augmentations réelles de la rémunération hebdomadaire moyenne et des gains d'emploi moyens



# Hypothèses d'investissements

---

- Méthodologie
- Taux d'intérêt sans risque
- Prime de risque sur actions (rendement additionnel par rapport aux obligations)
- Taux réels de rendement selon le type d'actif
- Dépenses
- Composition de l'actif
- Rendement du portefeuille



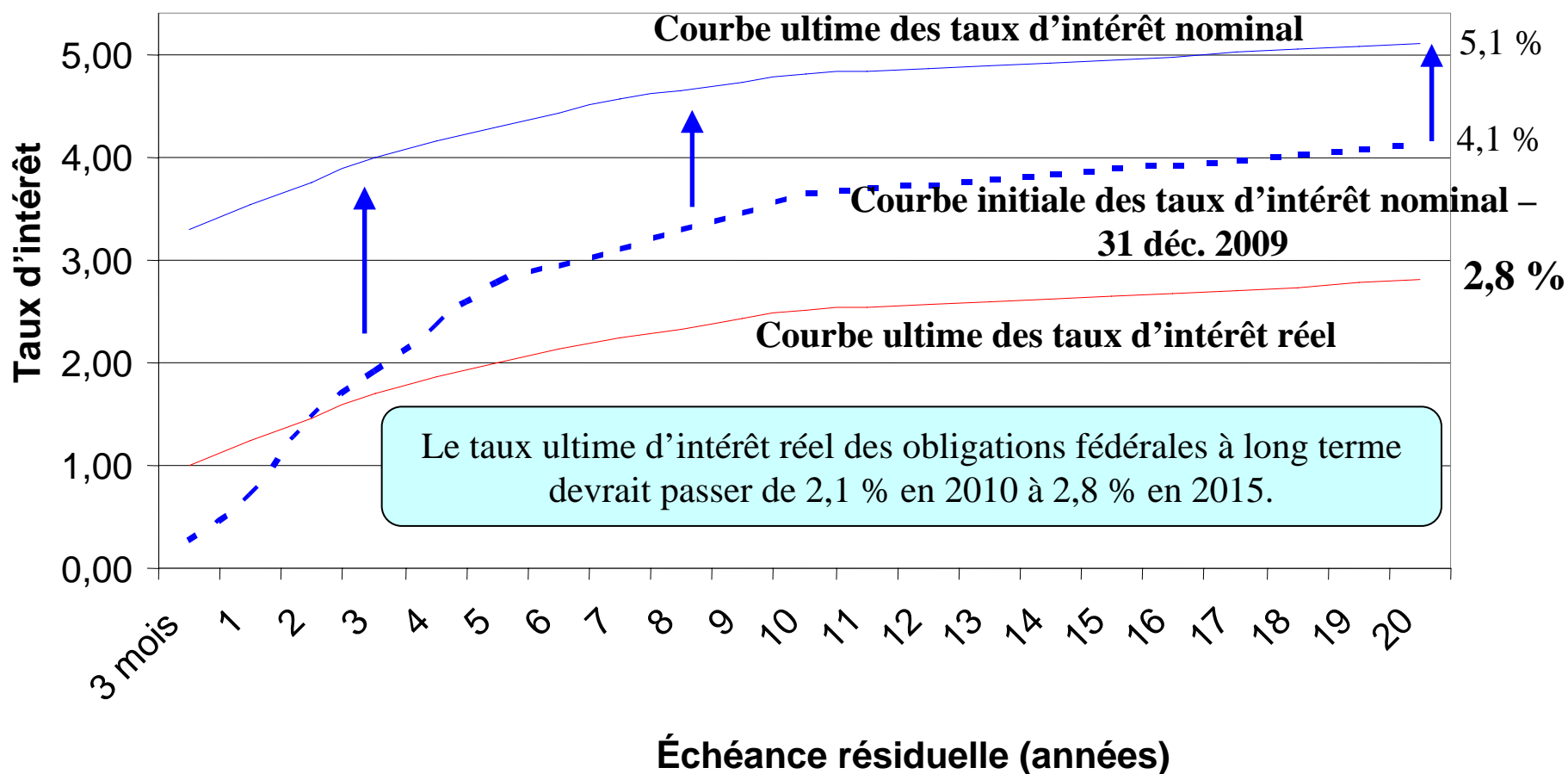
# Les taux réels de rendement sont déterminés au moyen de l'approche par blocks.

---

- Obligations :
  - Déterminer le taux d'intérêt des obligations fédérales à long terme (10 ans et +).
  - Ajouter l'écart des taux d'intérêt d'autres types d'obligations par rapport au taux d'intérêt des obligations fédérales à long terme.
  - Convertir les taux d'intérêt en taux réels de rendement.
- Actions
  - Déterminer le taux réel de rendement des obligations fédérales à long terme (10 ans et +).
  - Ajouter la prime de risque sur actions.
- Immobilier et éléments d'infrastructure
  - $\frac{1}{2}$  rendement des actions de marchés industrialisés +  $\frac{1}{2}$  rendement des obligations négociables.
- Frais d'investissement
  - Correspondent à une réduction du taux réel de rendement prévu.
  - Réduction présumée de 15 points de base du taux de rendement du portefeuille.



# Augmentation prévue de la courbe des taux d'intérêt des obligations fédérales

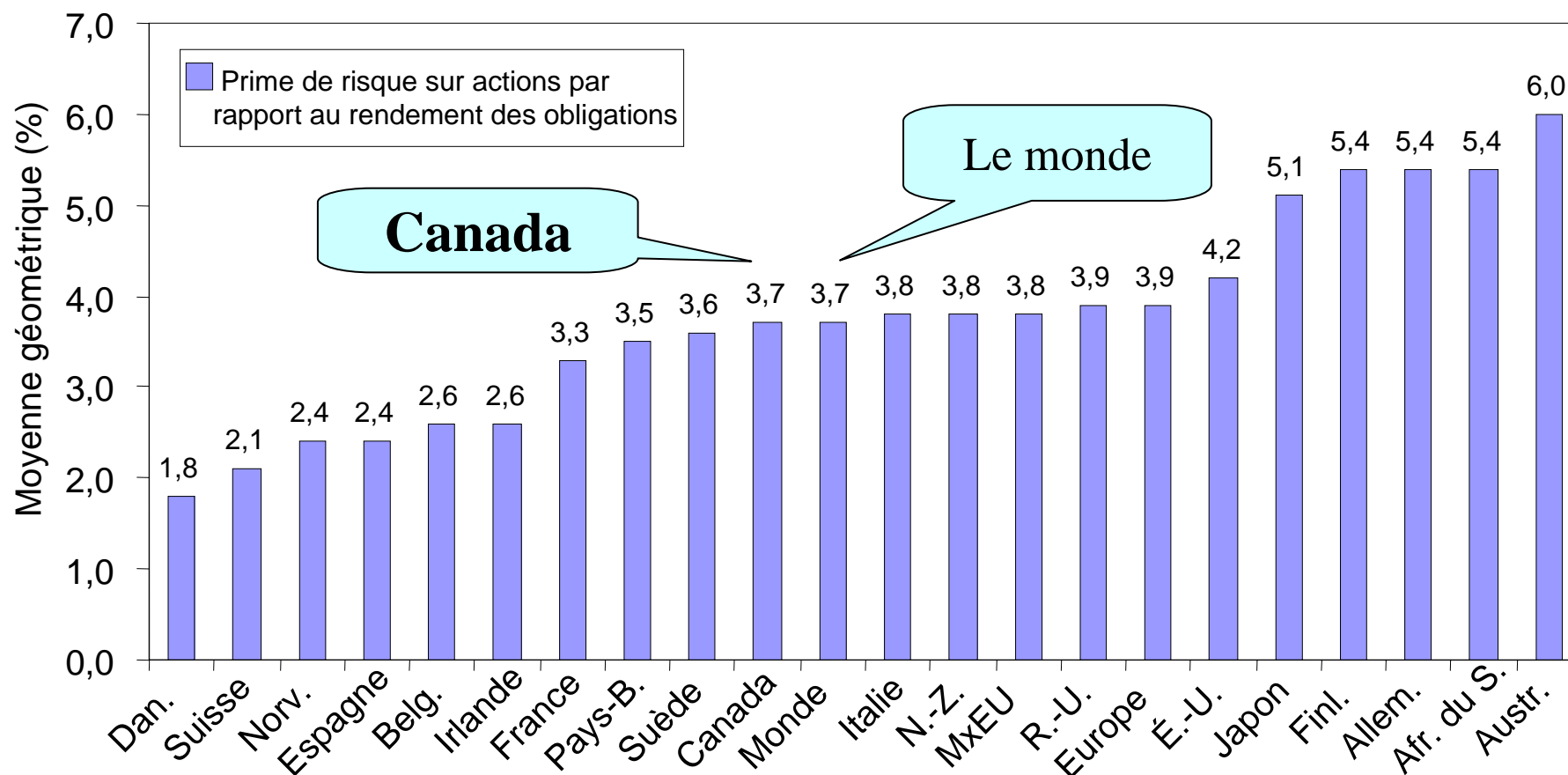


OSFI  
BSIF

Dernier rapport du RPC : Taux ultime d'intérêt réel des obligations à long terme : 2,8 %

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

Sur la période de 110 ans allant de 1900 à 2009, la prime de risque sur actions du Canada a été de 3,7 %.



Source : Credit Suisse Global Investment Returns Sourcebook 2010, Dimson, Marsh et Staunton.

Dans la littérature, la prime de risque sur actions prévue varie entre -1 % et 5,5 %.

La prime de risque sur actions a été définie à 2,0 %, comparativement à 2,3 % dans le rapport précédent du RPC.



OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

# Taux réels de rendement selon le type d'actif

Année	Actions			Titres à revenu fixe			Actifs sensibles à l'inflation
	Canadiennes	Marchés industrialisés étrangers	Marchés émergents	Obligations négociables	Obligations non négociables	Placements à court terme	Immobilier et éléments d'infrastructure
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>2010</b>	(0,4)	(0,4)	0,7	(0,6)	0,5	0,5	(0,5)
<b>2015</b>	4,8	4,8	5,8	3,0	3,4	0,5	3,9
<b>2020</b>	4,8	4,8	5,8	3,0	2,8	0,5	3,9
<b>2025</b>	4,8	4,8	5,8	3,1	3,1	0,5	4,0
<b>2030</b>	4,8	4,8	5,8	3,1	3,4	0,5	4,0
<b>2035</b>	4,8	4,8	5,8	3,2	2,6	0,5	4,0
<b>2044+</b>	4,8	4,8	5,8	3,2	-	0,5	4,0

Dernier rapport du RPC : 5,1 %

S.o.

3,2 %

-

1,0 %

4,0 %



OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Chief Actuary

# Composition de l'actif à long terme

---

- À mesure qu'une plus grande partie des paiements de prestations sera comblée par les revenus de placement, la composition de l'actif du portefeuille devrait être rajustée :
  - Les placements dans des actifs plus volatils, tels que les actions, devraient diminuer au fil du temps.
  - Augmentation prévue des actifs à revenu fixe.
  - Augmentation prévue des actifs immobilier et d'infrastructure.





# Évolution de la composition de l'actif

31 déc. (année)	Titres à revenu fixe				Actions				Immobilier et éléments d'infrastructure	Total
	Obligations négociables	Obligations non négociables	Liquidités	Total	Canadiennes	Marchés étrangers	Marchés émergents	Total		
<b>2010</b>	16 %	15 %	1 %	32 %	15 %	36 %	5 %	56 %	12 %	100 %
<b>2020</b>	30 %	6 %	1 %	37 %	15 %	28 %	5 %	48 %	15 %	100 %
<b>2030</b>	36 %	2 %	1 %	39 %	15 %	24 %	5 %	44 %	17 %	100 %
<b>2044+ 25<sup>e</sup> rapp.</b>	39 %	0 %	1 %	40 %	15 %	22 %	5 %	42 %	18 %	100 %
<b>2040+ 23<sup>e</sup> rapp.</b>	39 %	0 %	1 %	40 %	15 %	35 %	0 %	50 %	10 %	100 %
<b>Composition actuelle de l'actif des gros régimes</b>	24 % à 55 %				34 % à 65 %				9 % à 29 %	



# Taux réels de rendement du portefeuille

La diminution de la prime de risque sur actions et l'atténuation du risque au moyen de la composition de l'actif se traduisent par une diminution des hypothèses des taux réels de rendement.

	<b>Taux réels de rendement du portefeuille, après déduction des frais d'investissement (%)</b>	
	<b>25<sup>e</sup> rapport</b>	<b>23<sup>e</sup> rapport</b>
<b>Cinq premières années</b>	2,7	3,6
<b>Ultimes</b>	4,0	4,2



# Présentation

---

- 25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC
  - But
  - Hypothèses
  - **Principales observations**
  - Incertitude des résultats
  - Examen par les pairs
- Comparaison avec la dernière analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec
- Réforme des pensions à ce jour



# Taux minimal de cotisation

---

## **Taux de cotisation de régime permanent : 9,84 % à compter de 2013**

- Taux de cotisation le plus faible permettant de maintenir le ratio actif/dépenses stable à long terme, avant de tenir compte de la capitalisation intégrale des prestations nouvelles ou bonifiées (sans tenir compte du projet de loi C-36).

## **Taux de capitalisation intégrale : 0,02 % en 2010-2022, 0,01 % à compter de 2023**

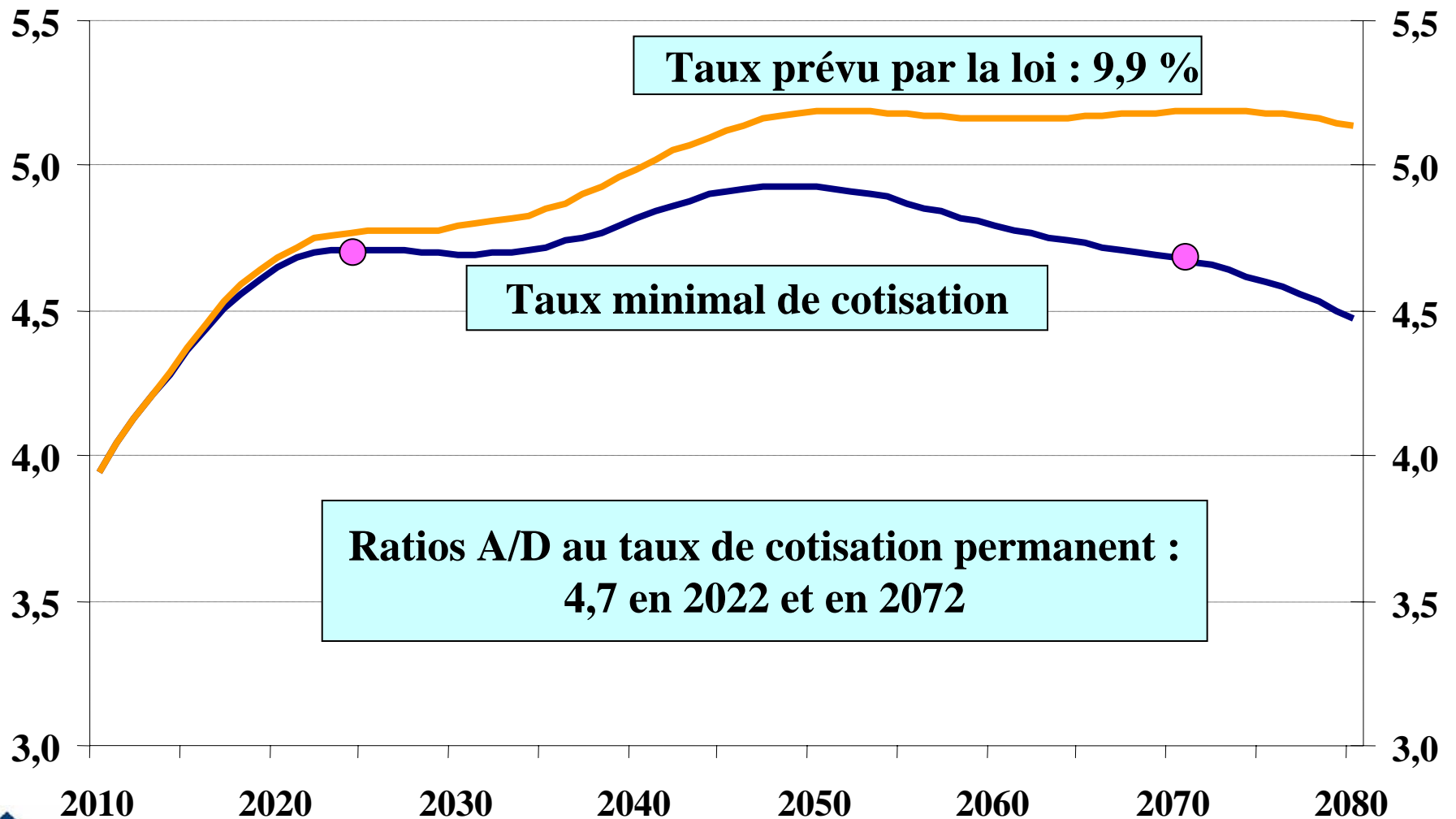
- Taux minimal pour couvrir toute modification du RPC qui a pour effet d'accroître les prestations ou en ajouter de nouvelles.
- Couvre les coûts futurs connexes et tout passif antérieur non capitalisé découlant de l'accroissement des prestations.
- Nécessaire pour entièrement capitaliser l'admissibilité accrue aux prestations d'invalidité pour les cotisants de longue date (projet de loi C-36).

## **Taux minimal de cotisation : 9,86 % en 2013-2022, 9,85 % à compter de 2023**

- Correspond à la somme arrondie du taux de cotisation permanent et du taux de capitalisation intégrale.
- Taux de cotisation le plus faible permettant au Régime de répondre aux deux objectifs de financement sans augmentations futures.



# Évolution du ratio actif/dépenses



# Comparaison avec le rapport précédent

	Taux minimal
<b>23<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC au 31 décembre 2006</b>	<b>9,82</b>
<b>Modifications du projet de loi C-51</b>	<b>(0,17)</b>
<b>Expérience – Taux d’activité plus élevés (2007 et 2008)</b>	<b>(0,08)</b>
<b>Expérience – Prestations et démographie</b>	<b>(0,02)</b>
<b>Expérience – Pertes liées aux placements (2008)</b>	<b>0,14</b>
<b>Hypothèses – Indice de fécondité et taux de migration plus élevés</b>	<b>(0,10)</b>
<b>Hypothèses – Amélioration projetée de l'espérance de vie</b>	<b>0,09</b>
<b>Hypothèses – Taux d'inflation, salaires et taux d’activité</b>	<b>0,03</b>
<b>Hypothèses – Taux de rendement plus bas</b>	<b>0,12</b>
<b>Autres hypothèses et méthodologies</b>	<b>0,03</b>
<b>25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC au 31 décembre 2009</b>	<b>9,86</b>



Le taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi est suffisant pour assurer la viabilité du RPC au cours de la période de projection de 75 ans.

---

- En appliquant le taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi, les cotisations projetées sont plus que suffisantes pour couvrir les dépenses jusqu'en 2020.
- Par la suite, une partie des revenus de placement doit être utilisée afin de couvrir les dépenses. En 2030, 27 % des revenus de placement seront nécessaires au versement des prestations.
- Le ratio actif/dépenses devrait passer de 3,9 à 4,7 au cours des 10 prochaines années.
- Les résultats énoncés dans le rapport confirment que le taux de cotisation de 9,9 % est suffisant pour couvrir les dépenses futures et cumuler un actif de 275 milliards de dollars d'ici à 2020.



# Présentation

---

- 25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC
  - But
  - Hypothèses
  - Principales observations
  - **Incertitude des résultats**
  - Examen par les pairs
- Comparaison avec la dernière analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec
- Réforme des pensions à ce jour





# Incertitude des résultats

---

- Deux scénarios reposant sur la démographie ont été élaborés, l'un prévoyant une population généralement plus jeune, et l'autre, une population généralement plus âgée. Ces deux scénarios produisent respectivement un taux minimal de cotisation (TMC) de 9,1 % et de 10,4 %.
- Des analyses de sensibilité ont été effectuées à l'égard des principales hypothèses; le TMC se situait entre 9,3 % et 10,3 %.
- Si l'amélioration à court terme de l'espérance de vie observée récemment, en particulier chez les 75 à 89 ans, se poursuit, il faudra rajuster les hypothèses à long terme en conséquence, ce qui exercera une pression supplémentaire sur le taux minimal de cotisation.



Les revenus de placement sont beaucoup plus volatils que les deux autres éléments.

Conciliation de la situation financière de deux rapports actuariels consécutifs  
(comptabilité d'exercice, milliards de \$)

	De 2007 à 2009			De 2004 à 2006		
	Réel	Prévu	Variation en %	Réel	Prévu	Variation en %
Cotisations	106,5	102,1	4 %	89,0	88,8	0 %
Dépenses	87,8	87,6	0 %	75,0	75,0	0 %
Revenus de placement	(6,1)	22,0	(128 %)	32,3	16,4	97 %



# Présentation

---

- 25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC
  - But
  - Hypothèses
  - Principales observations
  - Incertitude des résultats
  - **Examen par les pairs**
- Comparaison avec la dernière analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec
- Réforme des pensions à ce jour



# Cinquième revue indépendante par les pairs du rapport actuariel du RPC depuis 1998

---

- Rôle du vérificateur général, processus de sélection et supervision de l'examen par des pairs par le Government Actuary's Department (GAD) du R.-U.
  - Dans un communiqué de presse publié en mai 2010, le BAC a annoncé souhaiter confier à un groupe externe de pairs l'examen du rapport.
  - Le GAD sélectionne les membres du groupe d'examen par les pairs.
  - La composition du groupe a été annoncée en septembre 2010.
  - Le rapport du groupe sera publié d'ici à la fin d'avril 2011.
  - Le GAD examinera le rapport du groupe d'examen et émettra une opinion indépendante.
  - Les recommandations du groupe d'examen feront d'abord l'objet de discussions avec les intervenants du RPC avant toute intervention en vue des rapports subséquents. En bout de ligne, l'actuaire en chef décidera des mesures à prendre.



# Cinquième revue indépendante par les pairs du rapport actuariel du RPC depuis 1998 (suite)

---

- Mandat
  - L'**expérience** professionnelle de l'actuaire en chef et de ses collaborateurs est-elle suffisante pour exécuter les travaux exigés?
  - Les travaux sont-ils exécutés en conformité avec les **normes de pratique** professionnelles et les exigences réglementaires pertinentes?
  - L'actuaire en chef a-t-il eu accès aux **renseignements** nécessaires et les données ont-elles été validées?
  - Les **méthodes et hypothèses** actuarielles utilisées étaient-elles raisonnables?
  - Le 25<sup>e</sup> rapport actuariel **communique-t-il** équitablement les résultats du travail?
  - Le **24<sup>e</sup> rapport actuariel** utilise-t-il des hypothèses raisonnables et communique-t-il équitablement la **variation des résultats par rapport** au **23<sup>e</sup> rapport actuariel**?



# Présentation

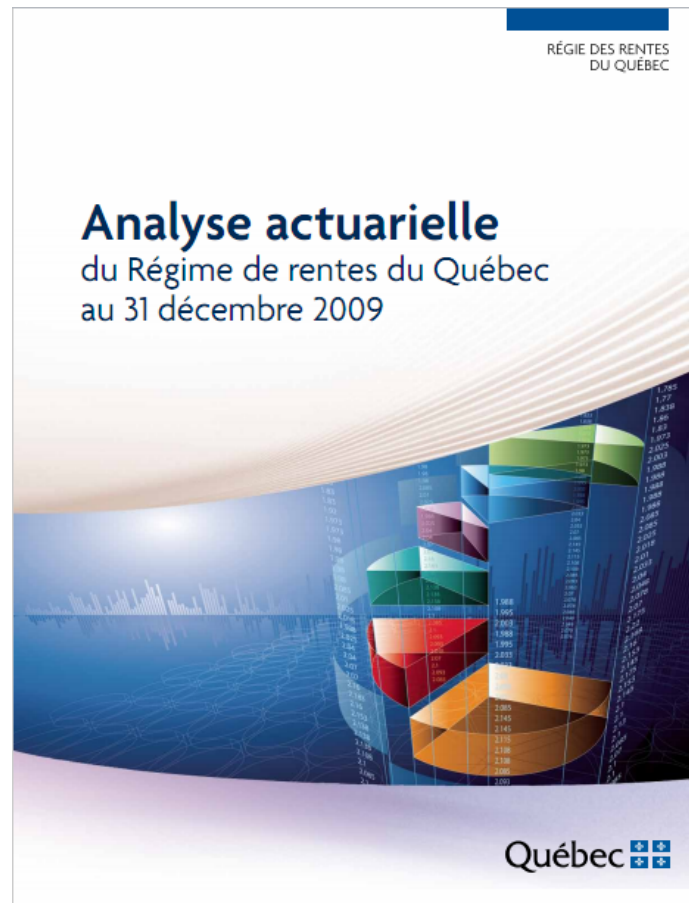
---

- 25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC
  - But
  - Hypothèses
  - Principales observations
  - Incertitude des résultats
  - Examen par les pairs
- **Comparaison avec la dernière analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec**
- Réforme des pensions à ce jour



# Analyse actuarielle du RRQ au 31 décembre 2009

Déposée le 10 décembre 2010



OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef    Office of the Chief Actuary

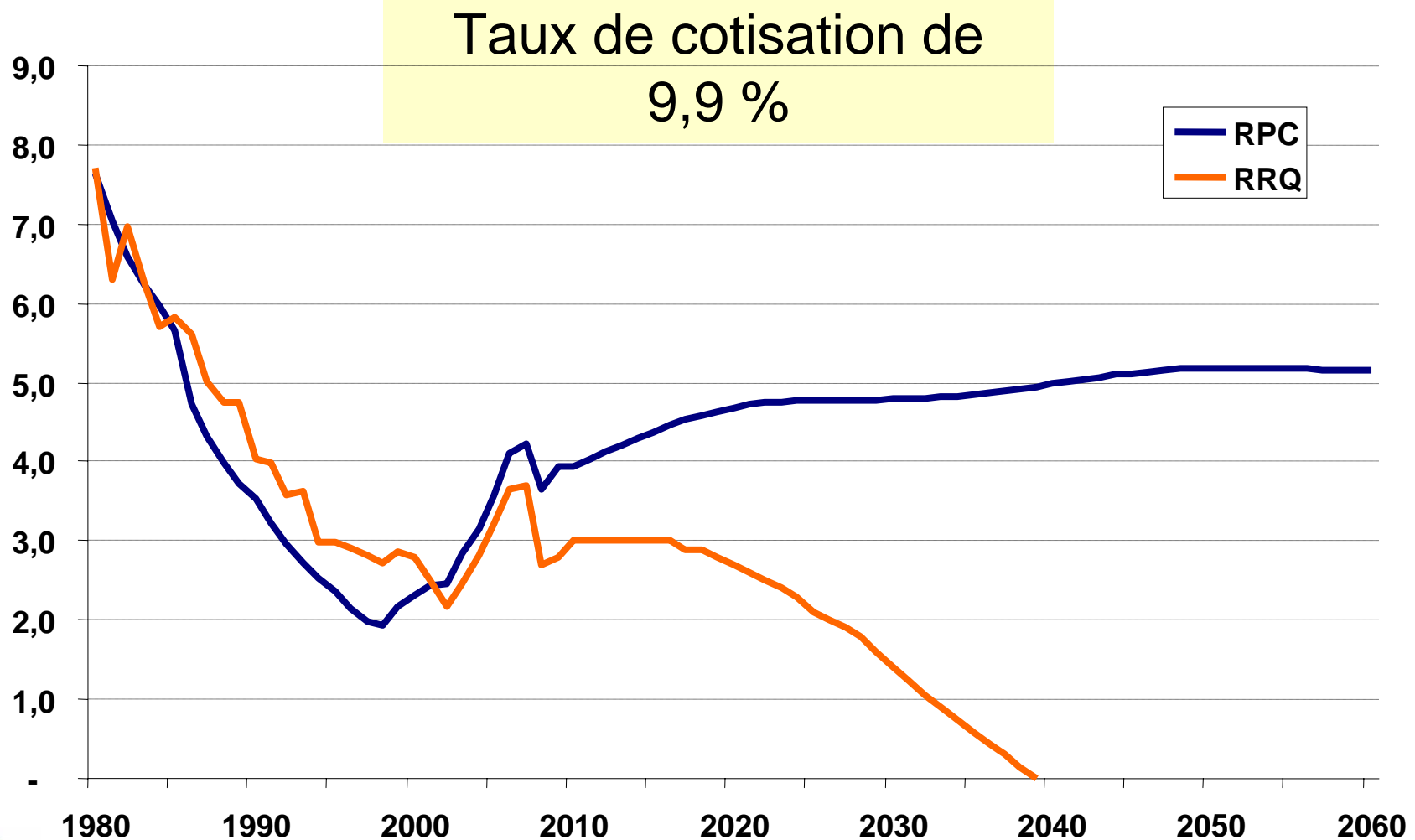
# Comparaison des hypothèses du RPC et du RRQ

<b>Démographiques</b>	<b>RPC (Can.-Qc)</b>	<b>RRQ</b>	<b>Répercussion sur le TMC</b>
Indice de fécondité	1,65	1,65	—
Taux de migration nette	0,60 %	0,36 %	↑
Espérance de vie à 65 ans en 2050	H : 21,9 F : 23,9	H : 21,4 F : 23,9	↓
<b>Économiques</b>			
Taux d'inflation	2,3 % en 2019	2,5 % en 2016	↓
Écart de salaire réel	1,3 % en 2019	1,2 % en 2019	↑
Taux réel de rendement	4,0 % (2020+)	4,5 % (2025+)	↓
Taux de chômage	6,0 % en 2022	5,9 % en 2019	↑
Taux d'activité (20-64)	83,4 % (2030)	82,9 % (2030)	↑





# Évolution du ratio actif/dépenses



OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

# Présentation

---

- 25<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC
  - But
  - Hypothèses
  - Principales observations
  - Incertitude des résultats
  - Examen par les pairs
- Comparaison avec la dernière analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec
- **Réforme des pensions à ce jour**



# Taux de remplacement plus élevé pour les hommes canadiens ayant des revenus moyens moins élevés

Taux de remplacement nets des régimes de retraite selon la rémunération individuelle des hommes — Pays de l'OCDE\*

Pays	Rémunération individuelle, en multiple de la moyenne				
	0,5	0,75	1	1,5	2
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
<b>Canada</b>	<b>89,1</b>	<b>68,9</b>	<b>57,9</b>	<b>40,0</b>	<b>30,9</b>
R.-U.	63,8	48,0	40,9	29,2	22,8
É.-U.	57,9	49,2	44,8	39,5	33,3
<b>OCDE</b>	<b>82,4</b>	<b>74,0</b>	<b>70,3</b>	<b>65,5</b>	<b>60,8</b>
Pays-Bas	105,0	107,4	103,2	98,6	95,5



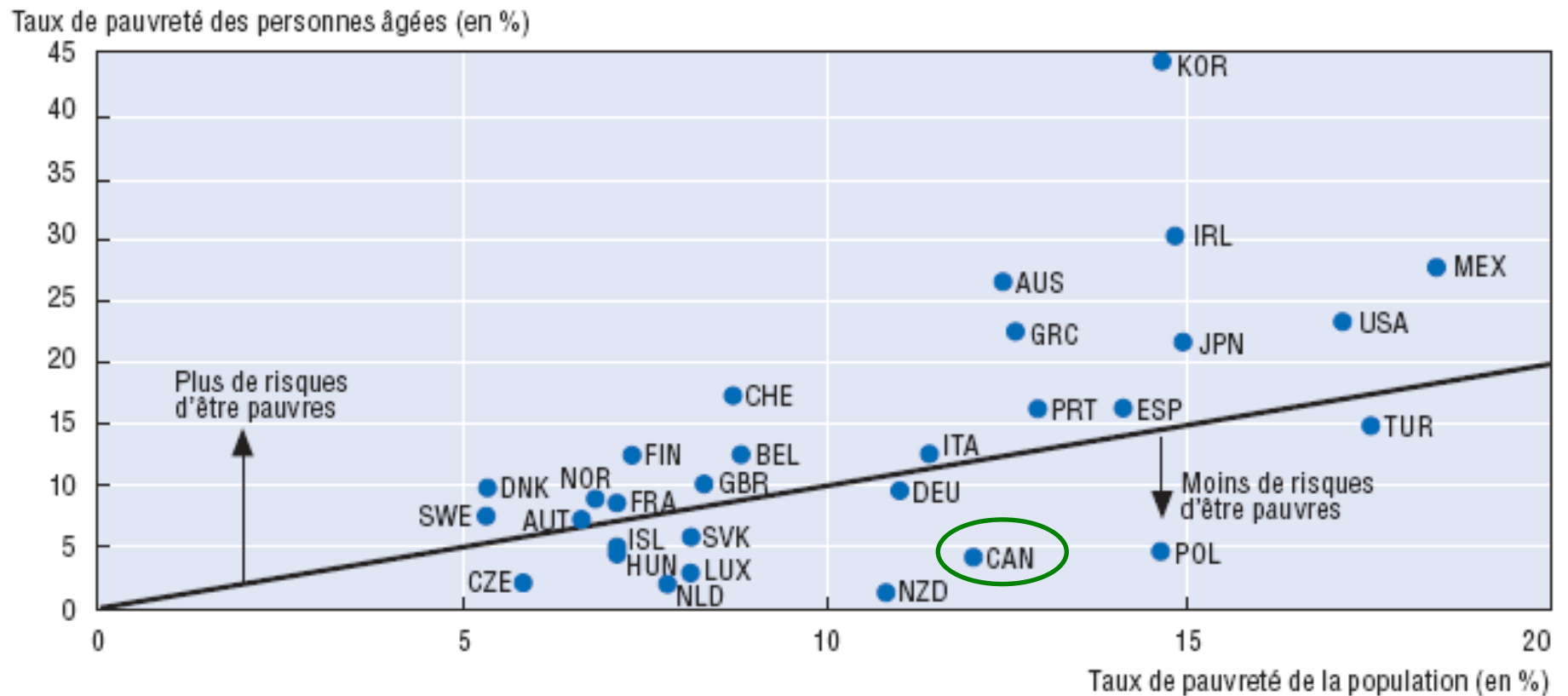
OSFI  
BSIF

\*Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009 : Panorama des systèmes de retraites

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

# Le Canada a le taux de pauvreté des personnes âgées parmi les plus bas, mais un taux de pauvreté de la population générale plus élevé.

Taux de pauvreté monétaire des personnes âgées et de la population, milieu des années 2000 - Pourcentage de personnes âgées dont les revenus sont inférieurs à la moitié du revenu équivalent médian\*



\*Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009 : Panorama des systèmes de retraites

OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

# OCDE : Âge de la retraite des hommes, en 2010 et en 2050\*

2010 (âge moyen : 63,0)		
< 65	65	> 65
Belgique (60), République tchèque (61), France (60,5), Grèce (57), Hongrie (60), Italie (59), Corée (60), Luxembourg (60), Slovaquie (62), Turquie (44,9)	Australie, Autriche, <b>Canada</b> , Danemark, Finlande, Allemagne, Irlande, Japon, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, R.-U.	Islande (67), Norvège (67), É.-U. (66)
10 pays	17 pays	3 pays
2050 (âge moyen : 64,6)		
< 65	65	> 65
Belgique (60), <b>France (62)</b> , <b>Grèce (60)</b> , Luxembourg (60), Slovaquie (62), <b>Turquie (62,3)</b>	Autriche, <b>Canada</b> , <b>République tchèque</b> , Finlande, Allemagne, <b>Hongrie</b> , Irlande, <b>Italie</b> , Japon, <b>Corée</b> , Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse	<b>Australie (67)</b> , <b>Danemark (67)</b> , Islande (67), Norvège (67), <b>R.-U. (68)</b> , <b>É.-U. (67)</b>
6 pays	18 pays	6 pays

\* Source : Chomik, R. et E. R. Whitehouse (2010), « Trends in Pension Eligibility Ages and Life Expectancy, 1950-2050 » (en anglais), *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 105, Les Éditions OCDE.

DOI : [10.1787/5km68fzhs2q4-en](https://doi.org/10.1787/5km68fzhs2q4-en)



OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

# OCDE : Âge de la retraite des femmes, en 2010 et en 2050\*

2010 (âge moyen : 61,9)		
< 65	65	> 65
Australie (62), Autriche (60), Belgique (60), République tchèque (58,7), France (60,5), Grèce (57), Hongrie (59), Italie (59), Corée (60), Luxembourg (60), Pologne (60), Slovaquie (57), Suisse (63), Turquie (41), R.-U. (60)	<b>Canada</b> , Danemark, Finlande, Allemagne, Irlande, Japon, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Portugal, Espagne, Suède	Islande (67), Norvège (67), É.-U. (66)
15 pays	12 pays	3 pays
2050 (âge moyen : 64,4)		
< 65	65	> 65
Belgique (60), <b>France (62)</b> , <b>Grèce (60)</b> , Luxembourg (60), Pologne (60), <b>Slovaquie (62)</b> , <b>Suisse (64)</b> , <b>Turquie (60,8)</b>	<b>Autriche</b> , <b>Canada</b> , <b>République tchèque</b> , Finlande, Allemagne, <b>Hongrie</b> , Irlande, <b>Italie</b> , Japon, <b>Corée</b> , Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Portugal, Espagne, Suède	<b>Australie (67)</b> , <b>Danemark (67)</b> , Islande (67), Norvège (67), <b>R.-U. (68)</b> , <b>É.-U. (67)</b>
8 pays	16 pays	6 pays



\* Source : Chomik, R. et E. R. Whitehouse (2010), « Trends in Pension Eligibility Ages and Life Expectancy, 1950-2050 » (en anglais), *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 105, Les Éditions OCDE.

DOI : [10.1787/5km68fzhs2q4-en](https://doi.org/10.1787/5km68fzhs2q4-en)

OSFI  
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

# Mise en œuvre progressive des modifications récentes du RPC de 2011 à 2016

---

- Des modifications du RPC ont été convenues par les ministres des Finances à l'occasion du dernier examen triennal du RPC, en mai 2009; les modifications sont énoncées dans la Partie 2 du projet de loi C-51.
- Le projet de loi C-51 a reçu la sanction royale le 15 décembre 2009.
- La Partie 2 modifie le RPC comme suit :
  - Abolit le critère de cessation du travail à compter de 2012.
  - Augmentation de la disposition générale d'exclusion à 17 % d'ici à 2014.
  - Oblige les prestataires actifs de moins de 65 ans (et les employeurs) à verser des cotisations au RPC et permet, à titre facultatif, aux prestataires actifs de 65 ans et plus (et aux employeurs) de verser des cotisations au RPC jusqu'à 70 ans. Ces cotisations supplémentaires permettent d'acquérir une prestation après-retraite additionnelle.



# Mise en œuvre progressive des modifications récentes du RPC de 2011 à 2016 (suite)

---

- La Partie 2 modifie le RPC comme suit :
  - Modifie les facteurs d’ajustement appliqués aux prestations de retraite afin de les ramener à des niveaux actuariellement équitables :
    - Pension de retraite anticipée (avant 65 ans et au plus tôt à 60 ans) : Facteur d’ajustement à la baisse de la pension de 0,5 % par mois → 0,6 % pour chaque mois de 2012 à 2016. Semblable à la Finlande.
    - Pension de retraite différée (de 65 ans à 70 ans) : Facteur d’ajustement à la hausse de la pension de 0,5 % par mois → 0,7 % pour chaque mois de 2011 à 2013. Semblable au Japon.





# Réforme des pensions à ce jour

---

- De nombreuses recherches et analyses ont été réalisées à ce jour :
  - *Étude de recherche sur le système canadien de revenu de retraite* (Bob Baldwin, novembre 2009).
  - *Rapport sommaire des travaux de recherche sur le niveau adéquat du revenu de retraite* (Jack Mintz - Groupe de travail sur le niveau adéquat du revenu de retraite, décembre 2009).
  - *Options for Increasing Pension Coverage Among Private Sector Workers in Canada* (Colin Hansen – Groupe de travail des ministres sur la couverture des pensions et le niveau adéquat du revenu de retraite, janvier 2010). En anglais.
  - Consultations publiques par le ministère des Finances du Canada et des ministères des Finances provinciaux et territoriaux : Ontario, Colombie-Britannique, Alberta, Nouveau-Brunswick, Yukon.



# Réforme des pensions à ce jour (suite)

---

- En juin 2010, le gouvernement fédéral a proposé une augmentation du niveau adéquat du revenu de retraite en :
  - créant des régimes de retraite de portée générale à cotisations déterminées (régimes de pension agréés collectifs (RPAC)) destinés aux travailleurs non couverts par un RPA;
  - accroissant les divulgations en matière en matière d'épargne-retraite;
  - améliorant la littératie financière;
  - étendant l'admissibilité au RPC en apportant « une amélioration modeste, échelonnée et entièrement capitalisée » aux prestations déterminées.



# Réforme des pensions à ce jour (suite)

---

- En décembre 2010, six provinces ont fait une déclaration commune à l'appui des réformes suivantes :
  - Une amélioration modeste, échelonnée et entièrement capitalisée du RPC.
  - Une innovation au niveau des régimes de retraite afin que les Canadiennes et de Canadiens puissent avoir accès à des régimes de retraite à coût abordable par voie d'un cadre de travail national harmonisé.
- Les gouvernements ont consenti à aller de l'avant à l'égard de ces aspects :
  - RPAC - Cadre défini :
    - Accessible, simple, peu coûteuse (grands fonds communs de capitaux), transférable, personnalisé selon chaque membre, avec ressources d'éducation à l'appui;
    - Obligations et responsabilités fiduciaires des administrateurs (institutions financières réglementées);
    - Option de base et nombre gérable d'autres options de placement;
    - Divulgence complète : dispositions du régime, activité du compte, rendement, frais, modèles de revenu de retraite;
    - Changements fiscaux et nécessité d'un degré élevé d'harmonisation des réglementations.
  - Amélioration de la littératie financière.





Office of the Superintendent of  
Financial Institutions Canada

Bureau du surintendant des  
institutions financières Canada

Office of the Chief Actuary

Bureau de l'actuaire en chef

# 25<sup>e</sup> rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2009

*Présentation au conseil d'administration de  
l'Office d'investissement du RPC*

*Merci*

8 février 2011

Canada 



OSFI  
BSIF